

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 24 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt quatre du mois de mars à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège du Grand Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

30 MARS  
2023

Déposée en  
Préfecture le

29 MARS  
2023

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avait donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

#### Etait excusé

François LAVIGNE-DELVILLE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **APPEL À PROJETS "MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ" LANCÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU RMC - CANDIDATURE DU GRAND ANNECY**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 portant sur l'adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu l'appel à projets "Marathon de la biodiversité" proposé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse entre le 1er novembre 2022 et le 30 avril 2023, en faveur de la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 15 mars 2023 quant au dépôt de candidature à l'appel à projets « *Marathon de la biodiversité* » ;

Considérant la présence sur le territoire d'espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides (crapaud sonneur à ventre jaune et de diverses espèces d'odonates) faisant l'objet de plans nationaux d'actions portés par le ministère de la transition écologique ;

Considérant la nécessité de restaurer les continuités écologiques du territoire identifiées par le diagnostic de la trame verte et bleue comme étant dégradées ;

Considérant le PCAET du Grand Annecy, et notamment son axe 4 dédié à la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique ;

Le Marathon de la Biodiversité est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité » porté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il consiste en la restauration ou la création d'un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares.

L'objectif est de recréer des cœurs de biodiversité et des écosystèmes vertueux sur la trame turquoise (là où se rencontrent cours d'eau, plaines et forêts) notamment pour favoriser les espèces réalisant une partie de leur cycle de vie en zone humide ainsi que leur circulation entre les zones humides. Les espaces concernés peuvent être des jardins publics ou privés, des bordures de chemins, les espaces agricoles, des délaissés en zone d'activité...

Cette démarche doit se matérialiser par des actions concrètes de création et restauration de haies et de mares, et des mesures de mobilisation citoyenne (inventaires et chantiers participatifs, conférences...). Les actions peuvent être portées par des acteurs publics ou privés.

Ce dispositif permettrait de cofinancer des travaux de restauration des continuités écologiques dégradées du fait de l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats. Ces chantiers contribueront aussi à la mise en œuvre des plans de gestion en cours d'élaboration, à la mobilisation du grand public en matière de biodiversité, 1<sup>ère</sup> préoccupation environnementale des jeunes de 11 à 17 ans (source : consult'action), et à l'adaptation au changement climatique.

Dans cette perspective, un partenariat a été noué avec l'Université Savoie-Mont-Blanc pour analyser la faisabilité d'une telle candidature. Il en ressort les éléments suivants :

- une candidature « Marathon » en deux tranches, la première tranche d'une durée de 2,5 ans visant 17km de haies et 17 mares ;
- une stratégie de restauration ciblée sur les secteurs prioritaires relevés dans le diagnostic de la trame verte et bleue ;
- un travail en partenariat avec des acteurs locaux, légitimes en matière d'animation, de conseils et de suivi de réalisation tels qu'Asters, FNE74, LPO74, Mission haies, PNR du Massif des Bauges, FDC 74, Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc ;
- une possibilité de partenariat avec l'SETA pour la réalisation de travaux.

Le budget estimé de l'opération serait d'environ 500 000 € HT incluant les études préalables aux travaux, les travaux, l'animation du dispositif, la communication, la maîtrise foncière, le suivi technique et écologique des haies et mares.

Un financement de 70 % pourra être apporté par l'Agence de l'Eau.

Pour 10 %, il est envisagé de se rapprocher de la Région AURA qui pourrait compléter l'aide lorsque les végétaux plantés disposent du Label « végétal local » et/ou du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de son Schéma départemental des espaces naturels sensibles, au titre des projets à vocation environnementale significatifs, pertinents, innovants ou exemplaires.

Le Grand Annecy prendra en charge 10 % du coût de l'opération, répartis sur 3 années budgétaires, soit un montant prévisionnel de 50 000 €. Les crédits seront inscrits au budget 2023 une fois la décision de l'Agence de l'Eau connue, via une décision modificative.

Les 10 % restants seront à la charge des porteurs de projet. Le financement leur sera octroyé en contrepartie d'engagements tels que la non-destruction pendant une période minimale, la mise en place d'obligations réelles environnementales sur les parcelles concernées, ou une protection dans le PLUi-HMB.

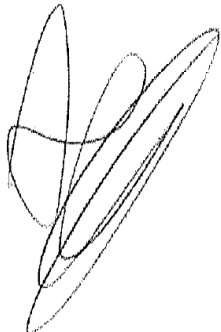
**LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le dépôt d'une candidature à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'appel à projets ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions complémentaires auprès du Département et de la Région dans le cadre du marathon de la biodiversité.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.